

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification de droit commun n°1 du PLU de Saint-Marcellin



4. MESURES DE PUBLICITE

*Maitre d'ouvrage : Ville de Saint-Marcellin
Représentant légal : Raphaël MOCELLIN – Maire de Saint-Marcellin
Hôtel de Ville – 16 place d'Armes – 38160 Saint-Marcellin*

Approbation de la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)

Le public est informé que, par délibération du 10 octobre 2024 le conseil municipal de Tullins a approuvé la révision allégée n°1 de son plan local d'urbanisme.

Cette délibération ainsi que le dossier correspondant sont tenus à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.tullins.fr. »

A2024C15581



Commune de VILLEFONTAINE

AVIS

Le Maire de la Commune de VILLEFONTAINE a prescrit par arrêté n°2024/341, en date du 22 octobre 2024, la mise à l'enquête publique du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, qui concerne la modification du règlement afin de faciliter l'instruction des dossiers en réduisant les écarts d'interprétation, du zonage et des orientations d'aménagement et de programmation du projet ANRU du centre-ville notamment les îlots 6, 7, 7bis, 9, 12 et 14 (anciennement 15).

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Villefontaine du vendredi 8 novembre 2024 au lundi 9 décembre inclus. Monsieur Jean-Yves BOURGUIGNON a été désigné comme Commissaire Enquêteur par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble n° E24000125/38 en date du 24 juillet 2024.

Il se tiendra à la disposition du public à l'Hôtel de ville Annexe, sis 8 impasse Ambroise Croizat 38090 VILLEFONTAINE, pendant l'enquête :

- Le vendredi 8 novembre 2024 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 15 novembre 2024 de 15h30 à 17h00
- Le mercredi 20 novembre 2024 de 14h00 à 17h00
- Le lundi 9 décembre 2024 de 14h00 à 17h00.

Le dossier est consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de la mairie de Villefontaine à l'adresse : www.villefontaine.fr
- Sur support papier en mairie de Villefontaine, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le 1er samedi du mois de 8h30 à 12h00.

Le public pourra consigner ou adresser ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, tenu à sa disposition à la mairie de Villefontaine, à l'adresse suivante : Hôtel de Ville Annexe - Service Urbanisme - 8 impasse Ambroise Croizat 38090 VILLEFONTAINE.
- Par courrier, au commissaire enquêteur, en mairie de Villefontaine, à l'adresse précédemment citée - En mentionnant : « Révision du PLU - A l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur »
- Par voie électronique, à : enquete.publique@mairie-villefontaine.fr

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU de Villefontaine sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la ville. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Villefontaine pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

A2024C15688



SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE COMMUNAUTE

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Marcellin, à partir du lundi 2 décembre 2024 à 8h30 jusqu'au lundi 6 janvier 2025 à 16h30.

CONSULTATION DU DOSSIER pendant toute la durée de l'enquête :

- En mairie de Saint-Marcellin (à l'accueil des services techniques - 2^{ème} étage) sise 21 place d'armes - 38160 Saint-Marcellin sur support papier et sur un poste informatique dédié, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : les lundi de 13h30 à 16h30, les mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et les jeudi de 8h30 à 12h00 (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnels) ;
- Sur les sites internet :
 - o de la commune de Saint-Marcellin : <http://www.saint-marcellin.fr/>
 - o de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté : www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR : Monsieur Gilles Dupont, désigné commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, recevra les observations écrites ou orales du public :

- En mairie de Saint-Marcellin aux jours et heures suivants :
 - o **Lundi 2 décembre** de 8h30 à 12h00
 - o **Mercredi 11 décembre** de 13h30 à 16h30
 - o **Jeudi 19 décembre** de 8h30 à 12h00
 - o **Lundi 6 janvier** de 13h30 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête publique, jusqu'au lundi 06 janvier à 16h30, les intéressés pourront formuler leurs observations :

- Sur le registre d'enquête déposé au siège de l'enquête en Mairie de Saint-Marcellin ;
- Par correspondance avec M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur Gilles Dupont - commissaire enquêteur - Mairie de Saint-Marcellin, 21 place d'armes - 38160 Saint-Marcellin ;
- Par courriel à l'adresse suivante : enquetepubliqueplu@saint-marcellin.fr »

Toutes les observations, propositions et contre-propositions écrites seront tenues à la disposition du public dans les deux registres dans les meilleurs délais.

Les observations du public pourront être communicables à toute personne en faisant la demande et à ses frais.

A2024C15571



Commune de RÉAUMONT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Enquête publique relative
au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Du lundi 11 novembre 2024 à 8h30
Au lundi 23 décembre 2024 à 23h59**

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme de Réaumont, il sera procédé à une enquête publique portant sur l'élaboration du PLU prescrit par délibération du 10 mars 2021.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Grenoble est Mr Gabriel ULLMANN.

Justificatif de Parution

N° d'annonce: LDL-435557000

Nous soussignés, Le Dauphiné Libéré SA représenté par son directeur général, Christophe VICTOR, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 15/11/2024

Support de parution : ledauphine.com

Département de parution : Isère



**SAINT-MARCELLIN VERCORS
ISERE COMMUNAUTE**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Marcellin, à partir du lundi 2 décembre 2024 à 8h30 jusqu'au lundi 6 janvier 2025 à 16h30.

CONSULTATION DU DOSSIER pendant toute la durée de l'enquête :

- En **mairie de Saint-Marcellin** (à l'accueil des services techniques - 2ème étage) sise 21 place d'armes - 38160 Saint-Marcellin sur support papier et sur un poste informatique dédié, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : les lundi de 13h30 à 16h30, les mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et les jeudi de 8h30 à 12h00 (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnels) ;
- Sur les sites internet :

- de la commune de Saint-Marcellin : <http://www.saint-marcellin.fr/>

- de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté : www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR : Monsieur Gilles Dupont, désigné commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, recevra les observations écrites ou orales du public :

- En **mairie de Saint-Marcellin** aux jours et heures suivants :

- **Lundi 2 décembre** de 8h30 à 12h00

- **Mercredi 11 décembre** de 13h30 à 16h30

- **Jedi 19 décembre** de 8h30 à 12h00

- **Lundi 6 janvier** de 13h30 à 16h30

Pendant la durée de l'enquête publique, jusqu'au lundi 06 janvier à 16h30, les intéressés pourront formuler leurs observations :

- Sur le registre d'enquête déposé au siège de l'enquête en Mairie de Saint-Marcellin ;

- Par correspondance avec M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur Gilles Dupont - commissaire enquêteur - Mairie de Saint-Marcellin, 21 place d'armes - 38160 Saint-Marcellin ;

- Par courriel à l'adresse suivante :

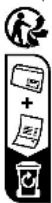
- enquete publique plu@saint-marcellin.fr

Toutes les observations, propositions et contre-propositions écrites seront tenues à la disposition du public dans les deux registres dans les meilleurs délais.

Les observations du public pourront être communicables à toute personne en faisant la demande et à ses frais.

435557000

Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Isere/Le-Dauphine/Projet-modification-PLU-ST-MARCELLIN.html>



Christophe VICTOR

Directeur Général

DIRECTION GÉNÉRALE

Justificatif de Parution

N° d'annonce: LDL-435557000

Nous soussignés, Le Dauphiné Libéré SA représenté par son directeur général, Christophe VICTOR, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 15/11/2024

Support de parution : ledauphine.com

Département de parution : Isère



**SAINT-MARCELLIN VERCORS
ISERE COMMUNAUTE**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Marcellin, à partir du lundi 2 décembre 2024 à 8h30 jusqu'au lundi 6 janvier 2025 à 16h30.

CONSULTATION DU DOSSIER pendant toute la durée de l'enquête :

- En **mairie de Saint-Marcellin** (à l'accueil des services techniques - 2ème étage) sise 21 place d'armes - 38160 Saint-Marcellin sur support papier et sur un poste informatique dédié, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : les lundi de 13h30 à 16h30, les mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et les jeudi de 8h30 à 12h00 (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnels) ;
- Sur les sites internet :

- de la commune de Saint-Marcellin :

<http://www.saint-marcellin.fr/>

- de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté :

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR :

Monsieur Gilles Dupont, désigné commissaire-enquêteur par le

Président du Tribunal Administratif de Grenoble, recevra les

observations écrites ou orales du public :

- En **mairie de Saint-Marcellin** aux jours et heures suivants :

- **Lundi 2 décembre** de 8h30 à 12h00

- **Mercredi 11 décembre** de 13h30 à 16h30

- **Jedi 19 décembre** de 8h30 à 12h00

- **Lundi 6 janvier** de 13h30 à 16h30

Pendant la durée de l'enquête publique, jusqu'au lundi 06 janvier

à 16h30, les intéressés pourront formuler leurs observations :

- Sur le registre d'enquête déposé au siège de l'enquête en

Mairie de Saint-Marcellin ;

- Par correspondance avec M. le commissaire enquêteur à

l'adresse suivante : Monsieur Gilles Dupont - commissaire

enquêteur - Mairie de Saint-Marcellin, 21 place d'armes - 38160

Saint-Marcellin ;

- Par courriel à l'adresse suivante :

enquete publique plu@saint-marcellin.fr

Toutes les observations, propositions et contre-propositions

écrites seront tenues à la disposition du public dans les deux

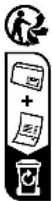
registres dans les meilleurs délais.

Les observations du public pourront être communicables à toute

personne en faisant la demande et à ses frais.

435557000

Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Isere/Le-Dauphine/Projet-modification-PLU-ST-MARCELLIN.html>



Christophe VICTOR

Directeur Général

DIRECTION GÉNÉRALE